

PLAN D'ACTION POUR LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE CULTUREL ENDOMMAGÉ DANS LE NORD MALI



Mausolée détruit © MINUSMA/ Marco Domino

POURQUOI CETTE ACTION ?



Le patrimoine culturel malien a connu des dommages sans précédent durant la crise. Pour l'UNESCO et ses partenaires, il est indispensable de prendre conscience du rôle primordial que joue le patrimoine culturel comme facteur de paix et de cohésion sociale, à un moment où la communauté internationale contribue à la reconstruction du Mali. Cette action de réhabilitation du patrimoine culturel endommagé ne se limite pas à la reconstruction matérielle mais traite

des questions d'identité, de dignité, et d'édification d'une paix durable au Mali. En outre, le développement socioéconomique du nord du Mali a toujours dépendu fortement de son patrimoine culturel. Ce programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens, permettra de redynamiser l'économie culturelle locale à travers la création de premiers emplois.

Ces activités qui sont prévues s'articulent autour de quatre (4) composantes :

- 1. Etudier et Connaître :** Documenter la situation avant, pendant et après le conflit et l'analyser de façon pluridisciplinaire.
- 2. Restaurer et reconstruire:** Restaurer et reconstruire le patrimoine culturel, sauvegarder les manuscrits anciens et redynamiser le tissu socio-économique lié au secteur de la culture.
- 3. Renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles :** Rétablir des conditions appropriées à la préservation, la conservation, l'entretien, et la bonne gestion du patrimoine culturel et des manuscrits anciens.
- 4. Capitaliser et diffuser :** documenter toutes les actions, et bien s'assurer de la capitalisation et la diffusion à grande échelle des résultats du projet

- **Durée du projet : 48 mois (4ans)**
- **Budget du projet : 11.336.258 USD**
- **Phase I (2014-2015) : 5.803.184 USD (reste encore 2.377.484 USD à trouver)**
- **Phase II (2016-2017) : 5.847.500 USD**

COORDINATION DU PLAN D'ACTION

MINISTRE DE LA CULTURE



La culture a été placée par le gouvernement malien au centre des priorités de reconstruction et de développement durable du Mali tel que le précise le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED). Le ministère, en collaboration avec l'UNESCO assure la coordination du

plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali, facilite la mobilisation et la participation active de l'ensemble des services techniques et acteurs nationaux concernés pour la mise en œuvre du projet. La Direction Nationale du patrimoine culturel (DNPC) est la structure chargée de la coordination de ce plan d'action en liaison avec le bureau de l'UNESCO au Mali. A la suite de la crise, le Ministère de la culture a mené plusieurs actions telles que la création d'un Comité national pour la réhabilitation du patrimoine détruit des régions du nord du Mali et la mise en place d'une Cellule technique d'appui à la mise en œuvre du Plan d'action. Afin de renforcer la protection de ses biens culturels suite au conflit armé, le Mali a adhéré en 2012, au Deuxième Protocole de 1999 de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), en plus des autres Conventions de l'UNESCO dont elle est déjà partie (1970, 1972, 2003, 2005).

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale dans les domaines de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Dans le cadre du projet de réhabilitation du

patrimoine culturel et des manuscrits anciens, le ministère à travers l'Institut des Hautes Etudes et recherches Islamiques Ahmed Baba (IHER-AB) collabore avec l'UNESCO pour la conservation et la préservation des manuscrits anciens de Tombouctou.

UNESCO



L'UNESCO est une institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies qui a été créée le 16 novembre 1945. L'UNESCO s'attache à construire entre les nations des réseaux qui rendent possible : en se mobilisant pour que chaque enfant, fille ou garçon, ait accès à une éducation de qualité, comme droit humain fondamental et condition du développement humain. En favorisant le dialogue interculturel par la protection du patrimoine et la mise en valeur de la diversité culturelle. L'UNESCO met en œuvre ses programmes dans le domaine de la culture, en s'appuyant sur un ensemble d'instruments normatifs dont la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, la Convention de 2003 pour la protection du patrimoine culturel immatériel (2003), la Convention de 1954 pour la protection des biens en cas de conflit armé, la convention de 1970 pour la lutte contre le trafic illicite. Suite à la destruction des éléments du patrimoine mondial du nord Mali, l'UNESCO, à travers le plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens (élaborée le 18 février 2013), appuie les efforts du gouvernement malien afin de reconstruire les mausolées détruits à Tombouctou, et réhabiliter les biens culturels détériorés au Mali. Le bureau de l'UNESCO à Bamako, a la responsabilité de mettre en œuvre ce plan d'action.

APPUI A LA COORDINATION

MINUSMA



Dans le cadre de la résolution 2100 du Conseil de Sécurité du 25 avril 2013, la MINUSMA est mandatée d'« Aider les autorités de transition maliennes, en tant que de besoin et, si possible, à protéger les sites culturels et historiques du pays contre toutes attaques, en collaboration avec l'UNESCO » (§16f) ainsi que « de conduire précautionneusement ses opérations dans le voisinage de sites culturels et historiques » (§32). Il s'agit de la première fois depuis qu'une mission travaille sur la sauvegarde du patrimoine culturel. La MINUSMA a mis en place une unité « Environnement et Culture » qui s'assure que cette question soit intégrée de manière transversale dans la mission. L'unité est l'interlocuteur principal de l'UNESCO. La MINUSMA a déjà participé activement aux efforts de cette sauvegarde : en organisant le retour du personnel de l'Institut Ahmed Baba afin de préparer le retour des manuscrits à Tombouctou ; en participant au Festival sur le Niger de Ségou ; en proposant des formations à tout son personnel sur le patrimoine culturel matériel et immatériel Malien, etc.

PARTENAIRES FINANCIERS

FRANCE



La France, par son action passée, actuelle et à venir, veut contribuer à la sauvegarde et à la promotion d'éléments significatifs du patrimoine malien. Le projet FSP 2007-18 « Promotion de la diversité culturelle au Mali », terminé en 2012, a rendu possible la mise en place d'un processus d'inventaire numérisé du patrimoine culturel et des archives culturelles. Il a également contribué à l'amélioration des conditions de conservation du patrimoine collecté et en a favorisé l'accès à de nouveaux publics, notamment dans le cadre du développement touristique de la région de Sikasso. Le Plan Mali + « Patrimoines au service du développement », avancé en 2013 par le Ministère des Affaires Etrangères considère la protection du patrimoine au sens large, tant en termes culturels qu'en termes de cohésion sociale. Le projet FSP 2013-16 « Solidarités francophones » vise à prolonger l'exploration de patrimoines spécifiques à travers les banques culturelles en considérant le patrimoine comme instrument de développement en milieu rural et comme outil de cohésion sociale des communautés.

Parce que le patrimoine dans toutes ces composantes illustre la riche histoire du Mali, mais aussi exprime le profond attachement des communautés à leur(s) identité(s) et à leur fraternité dans un espace commun et partagé, la France s'engage à en être un partenaire fidèle et respectueux.

NORVEGE



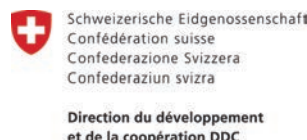
La relation entre la Norvège et le Mali a fait un long chemin. Depuis plus de 30 ans, la Norvège a toujours apporté un soutien économique bilatéral au Mali dans une variété de secteurs, y compris le changement climatique, la défense des institutions démocratiques, l'égalité des sexes ainsi que la culture. Dans cette phase vulnérable de reconstruction Mali, la priorité principale de la Norvège soutiendra au processus de démocratisation du Mali. Principaux domaines de soutien sont l'État de droit, le respect des droits fondamentaux de l'homme, la bonne gouvernance et des institutions assez solides. La Norvège a fourni un soutien supplémentaire aux efforts de l'UNESCO pour la sauvegarde des manuscrits historiques du Mali. Les anciens documents islamiques sauvés de Tombouctou sont une collection irremplaçable, qui comprend des œuvres de poésie, de fiction, le commerce, la théorie médicale et de la pensée religieuse. Les manuscrits historiques du Mali constituent un énorme trésor qui n'est pas seulement important pour le peuple du Mali mais pour l'ensemble de l'humanité.

UNION EUROPEENNE



En 1958, la coopération entre le Mali et l'UE (qui comptait alors 6 Etats Membres) débute. Elle portait alors sur des projets de développement rural, d'infrastructures routières ou d'aide humanitaire. Ce partenariat a évolué et couvre aujourd'hui également de nouveaux domaines tels que la culture, le dialogue politique, la sécurité ou encore le commerce. L'UE compte désormais 28 Etats Membres. L'UE est le premier partenaire au développement du Mali. L'aide de l'UE représente plus de 50% du montant total de l'aide au développement du Mali. Depuis une dizaine d'années, l'UE apporte aussi un appui à la culture au Mali. Un objectif important a été l'accroissement du nombre d'emplois et du niveau de revenus dans le secteur culturel au Mali. La Biennale de la Photographie Africaine de Bamako, la Biennale "Danse l'Afrique Danse" ou encore la construction de trois musées régionaux à Djenné, Bandiagara et Sikasso sont des appuis concrets de l'UE au secteur culturel malien.

SUISSE



La Suisse aux côtés du Mali pour lutter contre la pauvreté. La Direction du développement et de la coopération DDC est présente au Mali depuis les grandes sécheresses des années 70. Elle s'investissait alors dans l'environnement, soutenait le développement hydraulique des villages et celui des services de santé. C'est ainsi qu'elle a progressivement construit son action auprès des populations et des institutions du pays. Aujourd'hui, elle poursuit son engagement pour garantir des services publics de qualité et créer des conditions propices à un développement économique qui profite à toute la population. Son soutien se concentre dans l'éducation et la formation professionnelle, le développement rural et la gestion des économies locales. Des choix qui s'inscrivent parmi les priorités nationales du Mali. La DDC agit dans le respect des droits humains et de la diversité culturelle du pays. Elle soutient également de manière ponctuelle des domaines d'activités qui favorisent l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le développement d'une culture malienne porteuse d'identité, de valeurs et de cohésion sociale.

AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS

AFRIQUE DU SUD, AIMF, ALLEMAGNE, ANDORRE, AWHF, CEDEAO, CROATIE, ITALIE, LUXEMBOURG, MAROC, MAURICE, PAYS BAS, ROYAUME DE BAHREIN, TURQUIE, UA, USAID, UEMOA.

PARTENAIRES OPERATIONNELS

CRAterre



Créé en 1979, CRAterre, Centre international de la construction en terre, collabore avec le Mali depuis 1996 pour la bonne mise en œuvre de la convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Suite aux événements de 2012, CRAterre a participé activement à la production d'un Passeport et d'une carte permettant l'identification et la protection des éléments majeurs du patrimoine du nord du Mali lors des efforts faits pour la libération des territoires occupés. Depuis la contre-attaque de février 2013, CRAterre s'est mobilisé avec le soutien du Ministère de la culture de la France. Outre une participation aux missions d'évaluation organisées par l'UNESCO, CRAterre a appuyé le ministère de la culture du Mali dans l'élaboration de la stratégie de reconstruction des mausolées de Tombouctou et des autres patrimoines classés du Nord Mali, et se prépare actuellement à appuyer les experts nationaux pour sa mise en œuvre.



SAVAMA-DCI

L'association pour la sauvegarde et la valorisation des manuscrits pour la défense de la culture islamique (SAVAMA-DCI) fut créée le 27 novembre 1996 sous le numéro de récépissé 009/GRT-CAB. Cette initiative était motivée par un constat décrivant la situation des manuscrits détenus dans les familles et la quasi inexistence de structures d'appui pour ces bibliothèques familiales. Cet état de fait a incité les détenteurs de manuscrits à s'unir et à mettre en place une association qui portera leur voix partout et servira d'organe d'appui dans le développement socio-économique et culturel à travers le développement du secteur de manuscrits.

La SAVAMA-DCI est devenue une ONG en signant le 10 Juin 2005 avec le Gouvernement de la République du Mali un Accord Cadre, renouvelé en décembre 2007 sous le n° 083/02133. L'ONG et l'association visent le même but : à savoir contribuer à la protection, à la sauvegarde et à la valorisation des manuscrits anciens en tant que partie intégrante du développement socioéconomique et culturel durable du Mali.

L'ONG travaille sur l'ensemble du territoire national et son siège est basé à Tombouctou. Ses domaines d'intervention sont :

- La culture et la sauvegarde du patrimoine écrit ;
- L'éducation, la formation et les arts associés aux manuscrits.



AUTRES PARTENAIRES OPERATIONNELS

AGA KAHN TRUST FOR CULTURE, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, EPA, ICOM, ICOMOS, ICCROM.